

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL N°78 MARDI 8 FEVRIER 2022 – 19 h 30 – En Mairie.

Réunion précédée d'une présentation de l'Avant-Projet-Définitif de la restauration scolaire à 18h00 en Mairie.

ORDRE du JOUR

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 janvier 2022
- Approbation de l'APD (Avant-Projet-Définitif) de la restauration scolaire.
- Questions diverses.

Le 8 février 2022, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la Présidence de Monsieur Yvan CREACH, Maire.

Chaque membre entrant en séance signe la feuille de présence.

Présents : CREACH Yvan, ROLLAND Eric, BLAMBERT Micheline, MURE-RAVAUD Jérôme, CHOURREAU Gisèle, MICLO Damien, ARNAUD Marie-Françoise, BEYLE Sylvie, HAMEL Sylvain, VALLARTIGUE Carine, BRISSET Sandrine, HAMOUDI Brahim, LUYA Olivier, LAMBERTON Michel, TRIBBIA Karine.

Pouvoirs : MANIGNAL Amandine à Yvan CREACH, STOOSS Nathan à Gisèle CHOURREAU

Absente : BOMPARD Caroline

Secrétaire de séance : CHOURREAU Gisèle.

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 janvier 2022 :

Le compte-rendu du 17 janvier est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

- Approbation de l'APD (Avant-Projet-Définitif) de la restauration scolaire :

À la suite de la réunion de présentation qui a précédé le Conseil et au cours de laquelle l'Architecte a répondu à toutes les questions qui lui ont été posées,

L'Avant-Projet-Définitif est approuvé pour 1.097.100€ à l'unanimité des présents et représentés.

- Questions diverses :

- Yvan CREACH informe avoir repris contact avec la Notaire pour l'achat du terrain du cimetière,
- Salle des Fêtes : actuellement c'est le Service Technique qui gère les états des lieux. Ces prestations seront effectuées par les Services Techniques les vendredi et lundi.

- Michel LAMBERTON demande que soit réunie plus souvent la commission urbanisme. Le Maire rappelle que le protocole sanitaire a beaucoup freiné le rythme des différentes commissions.

- Yvan CREACH propose de se renseigner pour le passage de la déchetterie mobile à Saint-Romans. Jérôme s'en occupe.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est clôturée à 20 heures.

Le Maire, Yvan CREACH

